



Vu l'article L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 15.04.2021 par l'entreprise Sotravest, M. Luc Siegel

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

ARRETE

ARTICLE 1ER

En raison de l'acheminement de la grue et sa mise en place dans le chantier d'agrandissement de l'Hôtel Muller 16, Avenue de la Libération programmé le vendredi 30 avril et le 03 mai 2021, entre 06h et 17h la circulation routière sera barrée entre le giratoire Avenue de la Libération/rue des Vergers et la gare routière des bus. (L'accès et le dégagement des bus seront maintenus).

Les véhicules en provenance de la route de France (D28) seront déviés vers la rue du Maréchal Leclerc - rue des Romains - rue du Général De Gaulle – place de l'Hôtel de Ville - rue de la Vallée pour rejoindre les quartiers nord du Montrouge et la rue de la République.

En raison de la limitation en hauteur du pont Sncf rue des Vergers (hôtel Muller), les véhicules poids lourds de transport de marchandise et les bus en provenance du Centre-ville **seront redirigés vers la RD 1062 au niveau de l'intersection Avenue de la Libération / route de France pour rejoindre la gare ou le centre-ville par l'entrée nord (Celtic) route de Bitche.**

L'accès au parking Avenue de la Libération (le long du golf) restera accessible aux VL (usagers, clients hôtel, livraison nécessaire chez MULLER)

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par la ville :

Panneaux déviation rue de la République sur l'itinéraire de déviation.

Panneau route barrée déviation avec la mention « **parking VL accessible** » au niveau de l'intersection Libération / route de France.

Panneau route barrée à 100 m avec mention « Pont SNCF » au niveau de l'intersection Tilleuls / route de France.

Panneau route barrée au niveau du pont côté Allée des Tilleuls

Panneau route barrée au niveau du giratoire vers l'Avenue de la Gare

ARTICLE 3

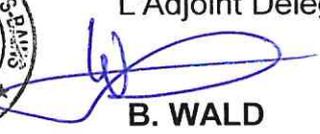
Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

l

95 / LM Fait à NIEDERBRONN LES BAINS, le 19/04/ 2021



Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué,


B. WALD

Destinataires :

- Sotravest /hôtel Muller
- Centre technique à Reichshoffen CD67
- Centre de Secours UT 10 Niederbronn
- Gendarmerie de Niederbronn/Reichshoffen
- Sncf / Bus de ligne